

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 AVRIL 2025

---

Le 28 avril 2025 à 20 heures, le conseil municipal réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, LAPALUD, MILLET, FAGNI, MANGUELIN, DESSERTINE, Mmes AJOUX, DESSERTINE, MICHAUD, MOISSONNIER, ROGNARD

Excusés : M. ALBERTI, F. DUMONT, F. PESTELLE, V. CHAMBAUD

Secrétaire de séance : Mireille AJOUX

Pouvoirs : Michel ALBERTI a donné son pouvoir à Chantal DESSERTINE  
Francis DUMONT a donné son pouvoir à Christine MOISSONNIER  
Francis PESTELLE a donné son pouvoir à Isabelle MICHAUD  
Valérie CHAMBAUD a donné son pouvoir à Stéphane LAPALUD

### **1) Approbation du dernier procès-verbal**

Aucune remarque n'étant formulée à l'encontre du procès-verbal du conseil municipal du 24/03/2025, il est adopté à l'unanimité (Pour : 15 voix)

### **2) URBANISME**

**DIA : Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes ci-dessous :**

- DIA 00123524V0004 : Vente d'un appartement + garage sur les parcelles cadastrées A1389, A1401, A1397, A1402, A1400, A1393, A1387, d'une surface totale de 69,45 m<sup>2</sup>, pour un montant de 156 702,00 €.
- DIA 00123525V0005 : Vente d'un terrain bâti sur les parcelles cadastrées A 0548 et A 0603, d'une surface totale de 1230 m<sup>2</sup>, pour un montant de 171 900,00 €
- DIA 00123525V0006 : Vente d'un terrain bâti sur la parcelle cadastrée A 1212, d'une surface totale de 632 m<sup>2</sup>, pour un montant de 300 000,00 €

#### **► Modification N°1 du PLU :**

D. D'ALMEIDA rappelle les étapes de la procédure :

- 11/02/2025 : Arrêté du Maire engageant la procédure de modification du PLU

#### Etape 1 : Saisines

- 18/02/2025 : Saisine de la CDPENAF pour avis : 2 mois  
⇒ *Avis favorable*

- 15/02/2025 : Saisine de l'Autorité Environnementale pour avis  
⇒ *Avis conforme : pas d'évaluation environnementale demandée*  
⇒ *Délibération motivée de cette décision : accord unanime du conseil municipal*

Etape 2 : Notification de la modification aux (PPA) Personnes Publiques Associées : DDT-CD01-SCOT-Chambre Agriculture : 1 mois

Etape 3 : Enquête publique : 15 jours

Etape 4 : Rapport du commissaire enquêteur : 1 mois

Etape 5 : Délibération du Conseil municipal : adoption de la modification

### **3) Conventions avec l'EPF**

Le maire rappelle que la commune s'était positionnée pour l'acquisition du tènement THEVENET, situé rue de la Mairie, qui présente un intérêt majeur de par sa position entre l'école primaire et l'école maternelle et par la possibilité qu'elle offre pour une extension du groupe scolaire.

Suite à la négociation de l'Etablissement Public Foncier (EPF) avec l'office notarial, l'acquisition a été actée pour un montant de 200 000,00 € HT à laquelle s'ajoute des frais de notaire de l'ordre de 4 000 €. L'EPF propose à la commune une convention de portage sur 12 ans avec une annuité de 17 000,00€ à compter de 2026 (taux =1,5% HT) et une convention de mise à disposition des locaux. L'EPF prend en charge les frais d'assurance des locaux. Il est toutefois précisé que dès lors que la commune ouvre les locaux au public elle

aura pour obligation de racheter le bien à l'EPF. Si la commune décide de démolir les bâtiments, l'EPF prend en charge la totalité de la démolition et études nécessaires et l'annuité du portage sera révisée en conséquence.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix pour) :

- d'approuver les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des biens en question,
- d'accepter les modalités du mode de portage de cette opération et notamment les modalités financières,
- d'accepter les modalités de mise à disposition des biens en question durant le portage réalisé par l'Etablissement,
- donne tout pouvoir au Maire pour signer les conventions de portage foncier et de mise à disposition ainsi que tous les documents, avenants et actes nécessaires à l'application de ladite délibération.

#### **4) Avenant N°3 – Service Commun Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes de la Dombes**

Monsieur le Maire rappelle que l'avenant N°3 au Service Commun Enfance Jeunesse vient apporter le complément des heures d'interventions, à compter de l'année scolaire 2025/2026.

Le comité de pilotage du Service Commun Enfance Jeunesse du 19 mars 2025 a validé la demande de financement d'heures de Sport et de Musique pour 3 écoles : l'Abergement-Clémenciat, Le Plantay et Marlieux. Le Conseil municipal de Marlieux du 24 mars 2025 a accepté l'augmentation de 49,5 h d'intervenant musique à partir de la rentrée 2025-2026 et de les financer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, par 15 voix pour :

- **D'approuver** l'avenant N°3 à la convention relative au service commun Enfance Jeunesse
- **D'autoriser** Madame, Monsieur le Maire à signer l'avenant, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

#### **5) Cheminement doux Rte de Châtillon – Consultation**

Le Maire rappelle que l'aménagement de la route de Châtillon s/ Chalaronne a fait l'objet d'un marché à procédure adaptée et qu'une consultation a été lancée à compter du 24 mars 2025 jusqu'au 18/04/2025.

Il informe le conseil municipal que 5 offres ont été reçues et ont été analysées par le Maître d'œuvre Axis-Conseils Rhône-Alpes. Les montants de ces offres se trouvent dans une fourchette de 226 000 € TTC à 312 000 € TTC avec un montant de référence évalué par le maître d'œuvre à 246 000 € TTC.

Classement avant décision et négociation :

| N° d'ordre | Entreprise   | Note critère prix 70% | Note critère technique 30% | Note totale (/100) | Classement |
|------------|--------------|-----------------------|----------------------------|--------------------|------------|
| 1          | SOCATRA      | 69.89                 | 25.20                      | 95.09              | 1          |
| 2          | SOMEK        | 60.38                 | 19.50                      | 79.88              | 4          |
| 5          | ROGER MARTIN | 70                    | 22.80                      | 92.80              | 2          |
| 4          | GUINOT TP    | 50.54                 | 19.20                      | 69.74              | 5          |
| 3          | SOCAFL       | 62.94                 | 19.50                      | 82.44              | 3          |

Le maître d'œuvre préconise de négocier avec les entreprises SOCATRA et ROGER MARTIN qui seront reçues début mai.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (15 voix Pour) :

- De donner pouvoir au Maire de choisir l'entreprise à l'issue de la négociation
- De donner pouvoir au Maire de signer tout document relatif à ce marché

#### **6) Tarifs 2026- Salle des Fêtes**

Monsieur le Maire présente le tableau des tarifs actuels de la salle des fêtes et rappelle que la dernière

augmentation des tarifs date de 2023 suite aux travaux de réfection de la salle des fêtes. Compte-tenu de l'augmentation du coût de l'électricité, le Maire propose une augmentation des tarifs de la salle des fêtes de + 2% . Les associations de Marlieux bénéficient de la gratuité de la salle une fois/an.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour)

- DECIDE d'augmenter les tarifs actuels de la salle des fêtes de +2% tels que présentés ci-dessous :

|                                     | TARIFS      |
|-------------------------------------|-------------|
| <b>SALLE ENTIÈRE</b>                | <b>2025</b> |
| Associations communales             | 330 €       |
| Associations extérieures            | 720 €       |
| Habitants week-end                  | 430 €       |
| Particuliers Ain week-end           | 760 €       |
| Particuliers extérieur Ain week-end | 910 €       |

|                                     |       |
|-------------------------------------|-------|
| <b>SALLE MOYENNE (côté cuisine)</b> |       |
| Associations communales             | 280 € |
| Associations extérieures            | 550 € |
| Habitants week-end                  | 330 € |
| Particuliers extérieur week-end     | 670 € |

|                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| <b>PETITE SALLE (côté scène)</b> |       |
| Associations communales          | 190 € |
| Associations extérieures         | 320 € |
| Habitants week-end               | 220 € |
| Particuliers extérieur week-end  | 350 € |

|                                     |         |
|-------------------------------------|---------|
| Pôle Enfance                        | Gratuit |
| Fête de Noël des enfants des écoles | Gratuit |

|                                   |                                |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| <b>CAUTION</b>                    | 1 000 €                        |
| <b>ACOMPTE (à la réservation)</b> | 30 % du montant de la location |

## 7) Comptes-rendus de réunions

► E. Rognard : AG du Comité Départemental du Fleurissement. Pour les communes non labellisée, comme Marlieux, les échanges avec les élus lors du passage du jury, est aussi important que le fleurissement sachant que le concours s'intéresse à la globalité de la commune : mobilier urbain, préservation de l'eau, aménagement des espaces publics...

► Maire :

- **Conférence des maires du 17/04/25.** Sur la prise de compétence de l'eau et de l'assainissement, trois cabinets travaillent sur l'étude du transfert et l'établissement du schéma directeur intercommunal. Le transfert de la compétence de l'assainissement est très complexe et discuté. Pour l'eau potable il y a par contre l'unanimité pour laisser le Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône gérer ce dossier. Concernant la gouvernance de la Communauté de Communes de la Dombes pour 2026, il a été décidé de maintenir la répartition des sièges de droit commun, soit pour la commune de Marlieux, un siège.
- **Réunion du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône.** Le délégataire choisit est SUEZ. Amélioration de la performance des réseaux avec 15% de fuite, diminution du volume consommé. Installation prévue de radio-relève sur les compteurs. Le remplacement du réservoir de la Chapelle du

Chatelard est envisagé.

## 8) Questions diverses

► La commission des chemins ainsi que David, Laurent et Maelys (stagiaire en BTSA 3 «Gestion et Protection de la Nature») sont remerciés pour les travaux d'entretien des chemins.

► L'inauguration du Square Didier RAVOUX aura lieu le 17 mai 2025 à 11h au lavoir.

► Le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une parcelle agricole qui a été détachée de l'extension de la ZA Les Charpennes. Cette parcelle cultivée jusqu'à présent par M. CHARVIEUX ne l'étant plus en raison des différentes études nécessaires à l'extension de la ZA, le Maire charge P. MANGUELIN de voir ce qu'il est possible de faire pour son entretien (voir avec la CUMA?). Il est précisé que cette parcelle sera comptabilisée dans la compensation nécessaire à la perte de l'espace humide utilisé pour l'extension de la ZA.

► P. Manguelin informe avoir reçu le devis de la CUMA d'un montant de 2 745,66 € TTC pour :

- 3 passages dans l'année 2025 pour faire les accotements des voies communales
  - 2 passages en 2025 pour l'entretien de la végétation de la STEP et des jardins familiaux,
  - 1 passage en 2025 pour l'entretien des chemins pédestres
- devis accepté

► Le Maire informe le conseil municipal de la mise en place d'un marché hebdomadaire sur la place du Marché, les mercredi matin avec un boucher, la ferme des Capr'Ain, un fromager et un marchand de légumes. A terme ce marché se fera sur la placette nouvellement aménagée avec une neutralisation de la circulation pendant la durée du marché.

► I. Michaud interroge le maire sur les aménagements retenus pour la placette car ils ne semblent pas correspondre à ce qui avait été travaillé en commission. S'engage une discussion.

► M. Ajoux demande à ce que la sortie des deux écoles soit plus sécurisée : marquage au sol « zone 30 » et/ou écriture au sol « écoles ».

Les barrières devant l'école maternelle seront remplacées par des séparateurs de voirie.

► I. Michaud regrette que toutes les façades du local des pompiers n'aient pas été rénovées, il en reste une non traitée, c'est dommage.

► A. Dessertine propose que les déchets verts de la commune soient amenés à Phytorestore au Plantay → se renseigner sur le coût.

## 9) Informations

Prochain conseil municipal : lundi 2 juin à 20h

La séance est levée à 21h21

### **Approbation à l'unanimité (14 voix pour) du Procès-verbal après les compléments apportés ci-dessous, lors de la séance du conseil municipal du 2 juin 2025 :**

Correction apportée par Pascal MANGUELIN sur le point N°8- Questions diverses, concernant le montant du devis de la CUMA. Le montant de 2 745,66 € TTC correspond au 3ème passage. La totalité des interventions de la CUMA s'élève à 6 583,44 € TTC.

Le Maire :  
Jean-Paul GRANDJEAN

Secrétaire de séance :  
Mireille AJOUX

